

## **Rapport d'activités 2023**

Le SE60 publie son rapport d'activités 2023.  
Dans un souci environnemental et économique celui-ci est disponible uniquement en ligne.



### **Télécharger le rapport d'activités 2023**

Nous rappelons à nos membres qu'il est prévu dans l'article L5211-39 du Code général des Collectivités territoriales, que le rapport d'activités doit « faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués syndicaux sont entendus ».  
Télécharger le : [Modèle de délibération](#)

Publié le 30 septembre 2024